



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### équilibre financier

Question écrite n° 15783

#### Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question des moyens de gestion des dépenses de santé, et de la responsabilisation des assurés qui en découle. En effet, afin de faciliter la lisibilité des dépenses individuelles en matière de santé, il serait utile d'envoyer régulièrement un bilan récapitulatif des dépenses de santé de l'année en cours au regard de la situation de l'année précédente. Sur le modèle des factures d'électricité, seraient notifiées les dépenses de consultations, les examens pratiqués, les médicaments achetés, les éventuelles hospitalisations ou encore les indemnités journalières versées. Cela permettrait une réelle prise de conscience des dépenses engagées et aurait pour effet de rendre compréhensible l'instauration des franchises médicales. Il lui demande donc si elle pourrait se prononcer en faveur de cette solution simple et les éventuels délais nécessaires à sa mise en place.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Joyandet](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15783

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2008, page 935

**Question retirée le :** 22 avril 2008 (Fin de mandat)